



ALERTE SOCIALE

Après la pose du millionième compteur LINKY sur la Lorraine, fêtait par ENEDIS, le prestataire OTI France SERVICES, annonce le licenciement des releveurs de compteur électrique dès le 31 décembre 2021, après le licenciement des poseurs linky sous contrat de chantier.

Pour autant, OTI France SERVICES a les moyens financiers pour anticiper et dès 2015, l'arrivée des marchés de pose des compteurs LINKY, concernant la fin de la relève des compteurs électriques.

De plus, la direction n'a pas utilisé l'outil formation et reclassement, malgré les nouveaux métiers existants dans l'entreprise en ignorant les alertes des représentants syndicaux.

Pire, la direction a utilisé la démarche de propositions d'emplois déloyales en interne. C'est-à-dire, géographiquement loin des lieux de vies des salariés.

Par ailleurs, la direction a engagé une baisse du pouvoir d'achat des salariés depuis dix ans, alors que l'entreprise et ses actionnaires accumulaient les richesses produites par ceux-ci.

De même, depuis le début d'un dialogue social, concernant ce licenciement économique collectif, que nous ne pouvons pas annoncer « de qualité », les représentants du personnel CGT notent un manque de considération, voire un manque de reconnaissance des salariés licenciés, après plus de dix ans d'ancienneté dans ce métier pour certain.

Les salariés ont aussi conscience qu'ils ont, par leur travail, permis à ENEDIS et à EDF d'accumuler des richesses à leur détriment et surtout au détriment des citoyens, payants leurs factures d'énergie.

Fort de ce constat, l'Assemblée générale de ce jour, jeudi 1^{er} juillet 2021, organisée sur le site de Ville en Vermois (Meurthe et Moselle), les salariés de l'entreprise OTI France SERVICES sur le GRAND EST, accompagnés par le syndicat CGT Energie Meurthe-et-Moselle sud, appellent à la grève dès 8h00.

LES SALARIES REVENDIQUENT :

- Une Augmentation de salaire pour l'année 2021 et un rattrapage pour les années antérieures,
- Une formation professionnelle de qualité, permettant la reconversion pour les salariés ayant un projet professionnel,
- L'arrêt des licenciements au 31 décembre 2021,
- La possibilité d'évoluer dans une entreprise formant les salariés dans le cadre de reconversion suite aux changements de métiers tout en prenant en compte la revalorisation des salaires dans le cadre de formations qualifiantes.

L'Assemblée Générale, organisée en fin d'après-midi, décidera de la reconduction ou non du mouvement dans le cadre des réponses apportées par la direction au cahier revendicatif.

Nous ne voulons pas subir

Des vacances d'été dans l'angoisse pour une nouvelle année 2022 sans emploi.

Oti France Services et ENEDIS peuvent éviter ce PSE (Plan de Sauvegarde de L'emploi) qui cache en réalité un licenciement économique, alors que les finances se portent à « merveille » pour les deux entreprises.